

Image not found or type unknown



VENTE D'UN BIEN A UN ENFANT AVANT DECES

Par **lilirose**, le **08/12/2009** à **11:27**

je vous remercie pour votre réponse mais je pensais que la moitié de le vente pouvait revenir aux enfants ? est ce que la donation aux derniers des vivants empêche cela ?
La vente de bien de la maman ne remet pas en cause le fait qu'elle perçoive l'APA ?
Merci encore